



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Délibération n°2026-01-13-01

OBJET : **MODIFICATION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU FOREZ**

| | |
|---|---|
| Date de la convocation : 8 janvier 2026 | Le treize janvier deux mille vingt-six, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire. |
| En exercice : 14 membres Présent(s) : 9 Pouvoir(s) : 1 Absent(s) : 2 Excusé(s) : 3 | Les membres présents en séance : Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Marc MOLETTE et Vincent GENEVRIER |
| Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention (s) : 0 | Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Brigitte DESJOYAUX pouvoir donné à Alféo GUIOTTO Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT, Hubert VAILLANT Le ou les membres excusé(s) : Nathalie BENIERE VIEL, Séverine MONTAGNE, Brigitte DESJOYAUX |
| | Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER. |

Monsieur le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public a été mise en place sur l'ensemble de la commune de 22 heures à 6 heures, à l'exception de la nuit de samedi à dimanche où l'éclairage est maintenu dans le centre bourg (armoire AE départ A et les points lumineux 13-14-15-16-17AFa), depuis le 1^{er} janvier 2023.

Compte tenu de la location régulière de la salle des fêtes située Route du Forez les week-end, Monsieur le Maire propose de maintenir l'éclairage public de cette rue les nuits de samedi à dimanche (armoire AM départs A et B).

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** qu'à compter du 15 janvier 2026 l'éclairage public de la rue du Forez sera maintenu les nuits de samedi à dimanche (armoire AM départs A et B).

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette nouvelle mesure.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 13/01/2026

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Guotto



La Secrétaire de séance,
Jacques BALEYDIER

JBA



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026
Délibération n°2026-01-13-02

OBJET : **ADHESION AU SERVICE « EXTERNALISATION DE LA PAIE » du CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE (CDG42)**

| | |
|---|--|
| Date de la convocation : 8 janvier 2026 | Le treize janvier deux mille vingt-six, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire. |
| En exercice : 14 membres | Les membres présents en séance : Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Marc MOLETTE et Vincent GENEVRIER |
| Présent(s) : 9 | |
| Pouvoir(s) : 1 | |
| Absent(s) : 2 | Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Brigitte DESJOYAUX pouvoir donné à Alféo GUIOTTO |
| Excusé(s) : 3 | Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT, Hubert VAILLANT |
| Pour : 2 Contre(s) : 7 Abstention (s) : 1 | Le ou les membres excusé(s) : Nathalie BENIERE VIEL, Séverine MONTAGNE, Brigitte DESJOYAUX |
| | Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER. |

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la gestion de la paie devient de plus en plus complexe pour la commune et que les collectivités sont tenues à une réactivité de plus en plus grande. Une rigueur est nécessaire pour assurer un véritable suivi des charges et cotisations. Le risque d'erreur est important et le temps consacré à cette gestion est conséquent.

Monsieur le Maire présente le service optionnel « Externalisation de la paie » du Centre de Gestion de la Loire qui propose la réalisation des salaires pour le compte de la commune. L'adhésion à ce service présente l'avantage d'une mise à jour permanente des règlementations et ainsi de sécuriser les pratiques de la gestion de la paie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère à ce service et signe la convention de prestation pour une durée de 3 ans renouvelable.

Après en avoir délibéré par 2 voix pour, 1 abstention et 7 voix contre, le Conseil Municipal

- REJETTE l'adhésion au service « Externalisation de la paie » du Centre de gestion de la Loire pour une durée de 3 ans renouvelable.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 13/01/2026

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Le Secrétaire de séance,
JACQUES BALEYDIER





MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Délibération n°2026-01-13-03

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – ENVELOPPE DE SOLIDARITE pour le local « LA BOULE JOYEUSE »

| | |
|---|---|
| Date de la convocation : 8 janvier 2026 | Le treize janvier deux mille vingt-six, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire. |
| En exercice : 14 membres Présent(s) : 9 Pouvoir(s) : 1 Absent(s) : 2 Excusé(s) : 3 | Les membres présents en séance : Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Marc MOLETTE et Vincent GENEVRIER |
| Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention (s) : 0 | Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Brigitte DESJOYAUX pouvoir donné à Alféo GUIOTTO Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT, Hubert VAILLANT Le ou les membres excusé(s) : Nathalie BENIERE VIEL, Séverine MONTAGNE, Brigitte DESJOYAUX |
| | Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER. |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'intervention du Département de la LOIRE relatif à l'**Enveloppe de Solidarité**,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de **CHALAIN LE COMTAL** souhaite engager le projet de rénovation du local situé 139 Route de Sourcieux 42600 **CHALAIN LE COMTAL**.

Que ce projet a pour but de permettre une meilleure isolation thermique du bâtiment par la pose de nouvelles fenêtres et porte d'entrée et de remplacer les anciens radiateurs existants très gourmands en énergie. L'objectif étant de permettre des économies d'énergie futures sur ce bâtiment.

Considérant l'intérêt communal du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à **8081.72 euros**. La commune sollicite une subvention départementale au titre de l'**Enveloppe de Solidarité**, pour un montant de **8081.72 euros**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet décrit ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de **la Loire** au titre de l'**Enveloppe de Solidarité**, pour un montant de **8081.72 euros**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention et à son exécution,

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 13/01/2026

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Guillotto

Le Secrétaire de séance,
JACQUES BALEYDIER

Baleydier

